

Quoi qu'il en soit, la question me paraît très grave.

Tout d'abord, je signale à Votre Honneur des mots qu'on lui cite souvent au sujet du sens véritable des privilèges parlementaires que May définit de la façon suivante:

Les privilèges parlementaires sont la somme des droits particuliers dont jouissent collectivement l'une et l'autre Chambre en tant que partie constituante de la Haute Cour du Parlement, et les membres de chaque Chambre pris individuellement, sans lesquels ils ne pourraient exercer leurs fonctions...

Monsieur l'Orateur, je soutiens qu'un des préalables à l'exercice de notre mandat parlementaire est le droit de ne pas être induits en erreur, le droit de compter sur la véracité du gouvernement. Sinon, non seulement notre rôle serait futile, mais encore la Chambre risquerait de se désintégrer.

Je demande avec instance à Votre Honneur de décider que ma question de privilège est légitime et je tiens à préciser qu'à mes yeux il n'y a pas eu intention délibérée de tromper la Chambre, et que je ne vous demande donc pas de déclarer qu'il y en a eu la semaine dernière. Mais je vous demande un verdict selon lequel les événements de la semaine dernière soulèvent des points très sérieux qui devraient être examinés par un comité permanent de la Chambre.

Le député de Peace River (M. Baldwin) a déjà mentionné plusieurs jours où on a répondu à certaines questions. Afin de circonscrire l'affaire, je limiterai mes remarques au mardi 2 juin et au jeudi 4 juin. Dans le premier cas, lorsque le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), s'étant informé au sujet d'un plafond sur les salaires, a demandé au ministre des Finances (M. Benson) si le gouvernement avait l'intention de s'intéresser au domaine général des autres sources de revenu, «en particulier aux profits, à l'intérêt, aux loyers et aux prix», le ministre a répondu:

... je n'avais pas pensé demander cela aux provinces.

Quand des articles de journaux persistent à dire qu'une chose semblable allait se produire à Winnipeg vendredi, mon leader, le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles souleva à nouveau la question jeudi en adressant sa question au premier ministre. Ce dernier nous a fait différentes déclarations qui établissaient clairement d'après moi que ce qu'avait dit le ministre des Finances mardi était exact et que le gouvernement n'envisageait rien en ce sens.

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

Une voix: A quelle page?

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Lorsque le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles insista auprès du premier ministre, comme en fait foi la page 7714, il obtint la réponse suivante:

Monsieur l'Orateur, je crois que le député gagnerait du temps pour lui et pour la Chambre en donnant plus de créance aux propos du ministre des Finances qu'à un canard.

Une voix: Quel drôle de mot!

Le très hon. M. Trudeau: La question mentionne «une réglementation des salaires».

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, j'ai lu bien des choses en fin de semaine. Je participerai volontiers à cette fin aux délibérations du comité permanent des privilèges et des élections, qui pourra faire une étude approfondie de la question. Nous avons tout lieu de croire que le gouvernement n'avait nullement l'intention de proposer, à Winnipeg, une restriction et une réglementation des salaires, ni de proposer des principes directeurs ou je ne sais quoi d'autre. Les députés savent bien que, encore vendredi après-midi, au moins un journal d'Ottawa soutenait toujours que, au dire du premier ministre, cela ne se produirait pas...

Le très hon. M. Trudeau: Je n'ai pas dit cela.

Une voix: Oh, ce qu'il est chatouilleux!

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Je disais donc qu'au moins un journal d'Ottawa soutenait toujours que, au dire du premier ministre, cela ne se produirait pas, et la presse n'a fait que nous imiter, en ajoutant foi aux réponses qui nous étaient données par les ministériels. Or, à Winnipeg, un programme de restriction ou de réglementation des salaires a été annoncé.

Monsieur l'Orateur, je sais, avant que quelqu'un ne le mentionne, que cela a pris la forme d'un appel lancé par M. Young, président de la Commission des prix et des revenus. Je sais que l'on va prétendre qu'il ne s'agissait pas là d'une déclaration de politique gouvernementale, mais c'est une affirmation qui devient difficile à croire pour nous. Je vous signale que dans l'article de David Crane, de Winnipeg, dans le *Globe and Mail* de samedi après-midi, on fait plusieurs allusions au ministre des Finances, M. E. J.